

*Le Secrétaire d'État suppléant des États-Unis d'Amérique
à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 1^{er} août 1951.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note N° 454, en date du 1^{er} août 1951, exposant la façon dont le Gouvernement du Canada comprend les dispositions adoptées par la Commission permanente canado-américaine de défense au sujet de l'extension et de la coordination du réseau continental de défense par radar.

Le Gouvernement des États-Unis accepte les propositions contenues dans la note de Votre Excellence, et il est convenu que ladite note et la présente réponse constitueront un accord entre nos deux Gouvernements sur le sujet, qui entrera en vigueur à la date de la présente note.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

GEO. W. PERKINS.

Signed by Canada, May 4, 1951

In force for Canada, May 4, 1951

MORALITÉ

Protocole signé par le Secrétaire d'État suppléant des États-Unis d'Amérique et l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique le 18 mai 1951 à Washington, D.C. en vertu duquel le répressoir de défense a été mis en vigueur le 4 mai 1951.

Fait à Lake Success, New York, le 18 mai 1951.

Signé par le Canada le 4 mai 1951.

En vigueur pour le Canada le 4 mai 1951.

32-756-73

35810

25 cents

1951-1